

Les sorties scolaires obligatoires ont lieu pendant l'emploi du temps des élèves, elles impliquent une assiduité identique et peuvent inclure la pause méridienne

Sont facultatifs les sorties scolaires sans nuitées à destination d'un pays étranger frontalier et les voyages scolaires comprenant une ou plusieurs nuitées et se déroulant partiellement hors temps scolaire

Les voyages scolaires ne doivent pas dépasser cinq jours consécutifs pris sur le temps scolaire

Définitions

Le transport des élèves doit être assuré par un conducteur professionnel

Assurance scolaire obligatoire pour les élèves, assurance personnelle conseillée pour les accompagnateurs

Autorisations

Dans le 1er degré

Sortie scolaire obligatoire ou facultative : directeur d'école

Voyage scolaire : IEN

Dans le 2nd degré

Sortie et voyage : chef d'établissement et accord du CA sur les dates et les modalités de financement

Voyage à l'étranger : information au DASEN

Sortie du territoire national : autorisation du responsable légal de l'élève

Encadrement

Maternelle

Jusqu'à 16 élèves : 2 adultes dont l'enseignant de la classe

Au-delà de 16 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 8 élèves

Elémentaire

Jusqu'à 24 élèves : deux adultes dont au moins un enseignant

Au-delà de 24 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 12 élèves

2nd degré

Le chef d'établissement évalue le nombre d'accompagnateurs nécessaires

Si la sortie mêle des élèves de niveau différent, c'est le taux d'encadrement le plus élevé qui s'applique

Lors d'un voyage scolaire, présence obligatoire d'une personne formée aux premiers secours, y compris la nuit

Accompagnateurs qui ne sont pas membres de l'Education nationale : interrogation du fichier judiciaire automatisé (infractions sexuelles et violences)

Ressources propres de l'école ou de l'établissement

Contribution du FSE ou de la MDL si accepté par le CA

Aides des collectivités

Crédits alloués par l'Etat

Pass Culture (2nd degré) : entrées, ateliers et visites guidées dans les structures affiliées

La Trousse à Projets (plateforme de financement participatif)

Contribution d'une entreprise privée s'il n'y a pas de contrepartie publicitaire

Contribution des familles dont le montant est voté en CA (les familles n'ont pas à supporter les frais d'hébergement des accompagnateurs)

contribue à l'approfondissement des savoirs faire transversaux en mobilisant des enseignements différents

développe les savoirs être inhérents au vivre ensemble, au respect de l'autre et de son environnement

enrichit les parcours de tous les élèves

contribue à ce que tout élève, quel que soit son milieu social d'origine, bénéficie d'au moins un voyage au cours de sa scolarité obligatoire

privilégie les groupes-classe ou bien les groupes présentant une homogénéité

contribue à l'équité entre toutes les propositions faites à l'intérieur d'un établissement

implique un travail en équipe et favorise l'interdisciplinarité

favorise la rencontre de partenaires extérieurs

suscite des participations / pratiques diversifiées de la part des élèves

favorise l'expression des valeurs républicaines

concerts produits par les élèves : permet des rencontres inter établissements et inter degrés, des partenariats avec des professionnels et des structures musicales - Consulter le Vadémécum du chant choral à l'école, au collège et au lycée (<https://eduscol.education.fr/document/346/download>)

cadre réglementaire

Sorties et voyages scolaires, concerts et spectacles à l'école, au collège et au lycée

sorties et voyages scolaires, concerts et spectacles à l'école au collège et au lycée



à faire avant

Inscrire le projet dans une progression pédagogique, le relier aux apprentissages effectués en classe

Etablir un calendrier des tâches à effectuer

Anticiper la présentation au chef d'établissement, surtout si un vote au CA est nécessaire

Prendre en compte les besoins d'accompagnement et d'aménagement des EBEP

Savoir quels élèves ont des PAI, des régimes particuliers

Préparer un courrier d'information pour les parents, signé par le chef d'établissement

Informez l'infirmier de l'établissement, prendre en charge la trousse de secours

Saisir l'action sur Adage (s'il nourrit le PEAC, de la 6ème à la terminale)

Préparer les autorisations à récupérer avant le départ

Trouver un nombre suffisant d'accompagnateurs, faire valider leur participation par le chef d'établissement

Contacter le gestionnaire pour la réservation des moyens de transport et la prise en charge des repas pour les 1/2 pensionnaires

Préparer la liste des élèves avec le nom et les coordonnées du responsable légal

Informez les élèves du matériel qu'ils devront apporter

Avant un voyage

Prendre l'attache de la DRAREIC

Consulter le site du ministère des affaires étrangères

Consulter le catalogue national des structures d'accueil et d'hébergement

Organiser une réunion d'information

Prendre l'attache de l'association académique de chant choral

Informez les familles dès le début d'année des dates de répétition et de concerts

Réserver la salle de concert (souvent un an à l'avance)

Anticiper la nature et les modalités de la communication

Souscrire une assurance pour les instruments et le matériel technique

Etablir un budget prévisionnel

Informez régulièrement le chef d'établissement de l'avancée du projet

Préparer la billetterie

Etablir la liste des personnes à inviter

Déclarer le concert à la SACEM

Concerts et spectacles produits par les élèves

à faire pendant

Gérer l'appel et le communiquer à la Vie scolaire

Impliquer les accompagnateurs : sécurité et déplacements des élèves, respect des lieux et des locaux

Informez l'établissement de tout difficulté rencontrée (emporter les numéros de téléphone)

Suspendre ou interrompre l'action si sa qualité est mise en cause ou bien si la sécurité des élèves n'est pas assurée

Rendre les élèves actifs, leur confier des responsabilités

Avoir une présence et une participation actives

Etre rigoureux quant à l'utilisation des téléphones portables et des appareils photos

L'enseignant responsable doit résider sur le lieu d'hébergement des élèves

à faire après

Organiser une restitution par les élèves

Réaliser la communication (site internet, affichage...)

Exploiter en classe les apports de la sortie

Adresser un bilan aux partenaires

Renseigner le bilan sur Adage, ajouter un lien de valorisation

Saisir la documentation relative au projet et aider les élèves à la personnaliser sur FOLIOS (ensemble des parcours éducatifs)

Concerts et spectacles

Conserver les souches des billets pendant 6 ans

Acquitter les droits SACEM